

Questions ouvrières

● (1410)

[Traduction]

LES PENSIONS

PROPOSITION D'ÉTUDE AU COMITÉ DE L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS DE TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE RÉGIMES DE PENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante. Comme, selon les évaluations, l'État aurait pris à l'égard des régimes de pension des engagements qui constituent une dette non consolidée de 400 milliards de dollars, et comme, en 1982 au plus tard, le montant des prestations versées par le Régime de pensions du Canada excédera les recettes fiscales, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre demande immédiatement au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques de déterminer avec exactitude le total des engagements pris par tous les paliers de gouvernement à l'égard des régimes de pension, la part précise de ces engagements qui est consolidée et celle qui deviendra un fardeau pour les futurs contribuables.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'EXPLICATION DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEL ACCOMMODÉMENT AVEC LE SALARIAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. La motion que je propose a trait aux propos que le ministre du Travail a tenus samedi dernier et selon lesquels le gouvernement serait en train d'élaborer un nouvel accommodement avec le salariat. Puisque celui-ci refuse toujours d'envoyer des représentants au sein du Conseil canadien des relations du travail ou du Conseil économique, voire même d'accepter le forum national multipartite que le ministre propose, et puisque M. Joe Morris, président du CTC, a publiquement répudié la déclaration du ministre et réitéré l'affirmation du salariat selon laquelle le gouvernement libéral l'aurait trahi, je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la Chambre cite le ministre du Travail à comparaître devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour expliquer ce qui a motivé sa déclaration et la raison pour laquelle le président du CTC s'est tellement empressé de la répudier.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DÉCISION DU TRIBUNAL AU SUJET DE L'ACQUISITION PAR L'ALBERTA DE LA PACIFIC WESTERN AIRLINES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question de nature urgente. Ma motion concerne la décision de la Cour suprême du Canada reconnaissant le droit du gouvernement de l'Alberta d'acheter Pacific Western Airlines. Je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Qu'un porte-parole du gouvernement indique à l'appel des motions aujourd'hui si le gouvernement accepte la décision de la Cour suprême ou s'il a l'intention de présenter le programme d'urgence du ministre des Transports prévoyant une mesure législative à effet rétroactif et si le gouvernement entend annuler le décret du conseil interdisant le déménagement en Alberta du siège social de Pacific Western Airlines.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ALLOCATION DE FONDS À L'ORGANISME EN VUE DE LA PROTECTION DE MAISONS À ELLIOT LAKE CONTRE LES RADIATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le début des travaux dans 200 maisons à Elliot Lake où les niveaux de radiation sont inacceptables a été retardé parce que le gouvernement fédéral refuse d'accorder des fonds à la Commission de contrôle de l'énergie atomique sous prétexte que cette dernière n'est aucunement responsable en ce qui concerne les radiations naturelles. Comme, par ailleurs, la CCEA n'a pas vérifié le site avant la construction de ces maisons, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le gouvernement prenne ses responsabilités en finançant les mesures susceptibles de protéger la santé des habitants d'Elliot Lake.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PROPOSITION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. l'Orateur: La parole est au chef de l'opposition.